

## La Forêt de « Marscherwald »

La forêt de « Marscherwald », qui forme un massif boisé d'environ 500 hectares, est sûrement la forêt la plus malmenée du Grand-Duché. Elle est située dans le canton d'Echternach pour la plus grande partie et plus particulièrement dans les communes de Consdorf et de Bech; une part restreinte, appelée « Heisterberg », s'étend dans la commune de Junglinster, canton de Grevenmacher.

Du Nord au Sud, la forêt est divisée en différentes parties, appelées Paschent, Christnacher Teil, Breidweiler Teil, Colbette Teil, Hersberger Teil, Streitbarer Teil, Rippiger Teil, Zittiger Teil, Hemstaler Teil, Klosterbusch et Heisterberg.

Forêt nationale, dénommée « Hemschard » (= Heimatwald) jusqu'au moyen âge, le « Marscherwald » devint propriété des abbayes de Saint-Willibrord et de Sainte-Irmine. La forêt fut la cause de beaucoup de disputes à l'époque féodale. Le seigneur de Beaufort, qui, paraît-il, était très batailleur, réussit à s'y usurper des droits.

Les habitants des fermes et villages environnants (Gehöfer, « Marscherleute »), à l'exception de Reuland, avaient le droit d'y paître leurs bestiaux, de récolter les faines et glands et d'enlever les morts-bois pour se chauffer. Le droit de propriété à la forêt (propriété indivise) revint à ces « Marscherleute » par donation vers le début du 17<sup>e</sup> siècle. La forêt fut exploitée alors sur la base coopérative. Ainsi, cette coopérative a vendu en 1691 à la dame Pierret de Colmar 14.000 cordes de bois de chauffage au prix de 2 1/2 « Stüber » (20 centimes) la corde.

Le mal commence avec le partage suivi du morcellement. Le 14 juin 1784, les copropriétaires de Christnach décident de ne plus rester dans l'indivision. La forêt fut partagée entre les divers bourgs le 19 octobre 1784.

L'abbaye d'Echternach reçoit 7 arpents, partie appelée « Klosterbusch », Christnach 288 arpents et 42 verges, Rippig 229 arpents, Hemstal 88 arpents et 62 verges, Zittig 158 arpents et 62 verges, Hersberg 57 arpents et 68 verges, Colbette 57 arpents et 68 verges, Breitweiler 86 arpents et 52 verges.

Cet état de choses ne dure que vers 1799; les différents parts étaient toujours gérées en commun, ce qui, paraît-il, était vu d'un mauvais oeil par beaucoup de copropriétaires; on réclama l'abolition pure et simple de l'indivision, ce qui fut réalisé par l'acte du notaire Fichtel d'Echternach du 6 prairial de l'an 8 (25 mai 1799).

La Révolution française avait aboli les droits féodaux et apportait une entière liberté aux gens du « Marscherwald » d'user et d'abuser de leur droit de propriété.

A ce moment-là, la forêt était encore en bon état. Le professeur Engling raconte qu'il n'était pas rare de voir huit hommes manier la hache en même temps pour abattre un gros foyard et que

les arbres donnant 16 à 20 cordes de bois de chauffage n'étaient pas rares. A l'époque du premier partage il y avait 54 copropriétaires; depuis, le morcellement a été poussé à l'extrême, le cadastre nous indique aujourd'hui quelques 700 parcelles! Il est évident que cet émiettement est contraire à toutes les règles de l'économie forestière. Etant donné la nature particulière de l'exploitation forestière, qui a sa forme de rendement la plus appropriée dans la grande exploitation, une division de la forêt a toujours des effets défavorables sur le rendement économique. A cela s'ajoute le fait que nous n'avons pas de loi efficace pour la protection de la forêt contre l'exploitation désordonnée.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1950, l'Etat luxembourgeois possède 94 parcelles, représentant une contenance totale de 106 hectares 47 ares 08 centiares; la section de Colbette y a 2 hectares 29 ares 10 centiares d'épicéas et un pré de 58 ares 90 centiares; le douaire de Hemstal 7 hectares 85 ares 50 centiares de bois; le total des forêts soumises au régime forestier s'élève donc à 115 hectares 60 ares et 78 centiares.

Les exploitations abusives continuent dans les parcelles particulières. Le sol (sables pauvres du grès de Luxembourg ou marnes compactes du Keuper) se dégrade de plus en plus et est ruiné complètement par la plantation massive d'épicéas après coupe rase. Le résultat en sera la lande à molinie, à fougère aigle et à callune. En effet, les cultivateurs n'ont non seulement enlevé la couverture morte (feuilles servant de litière), mais n'ont même pas reculé à vendre l'humus pour quelques francs à des jardiniers.

L'Etat s'est rendu compte qu'il devait intervenir, s'il voulait que le massif de « Marscherwald » ne soit complètement détruit. Il a commencé en 1902 à acquérir les parcelles mises en vente et à y appliquer un traitement sylvicole adopté à ces forêts dégradées. Il faut insister sur le fait que toutes les parcelles achetées jusqu'à ce jour se trouvaient en très mauvais état. Les résultats obtenus dans une quarantaine d'années sont appréciables. Le 25 septembre 1902, l'Etat a acheté à M. Loser, notaire à Echternach, pour le prix de 30.000 francs la propriété de « Paschent », d'une contenance de 63 hectares 47 ares 30 centiares. Il s'agissait d'une ferme en ruine avec des terres délaissées et des bois feuillus surexploités, où le gros bois faisait totalement défaut.

L'administration forestière décida d'y faire des essais de culture en grand de résineux et d'exotiques, peu connus jusque là au Grand-Duché. De 1903 à 1910 on y mis au sol 266.870 plants (19 essences).

Une régénération incomplète de hêtre (23 hectares) datant de 1888 fut complétée; les vides furent regarnis avec 750 mélèzes d'Europe, 2.750 mélièzes du Japon, 400 hêtres, 300 chênes rouvres, 300 chênes rouges d'Amérique, 300 érables syco-

more, 300 frènes blancs d'Amérique, 400 prunus serotina (USA); 5.900 sapins des Vosges et 600 abies concolor furent plantés en sous-étage d'un perchis de hêtre.

Les résineux furent plantés à l'état pur sur 40 hectares: 189.550 épicéas, 14.200 épicéas de Sitka (USA), 600 sapinettes blanches (*picea alba*, Canada et USA), 2.750 *picea pungens* (USA), 222.600 douglas, dont au moins 3.600 douglas gris (USA), 14.800 pins Weymouth (USA et Canada), 4.500 pins sylvestres, 5.070 pins de Banks (USA et Canada), 600 abies concolor (USA). Les frais de plantation et de nettoyage étaient de 15.021 francs.

La vente de menus produits, la location de la chasse et de la pêche rapportaient pendant la même période 3.069,15 francs. Il y eut un excédent de dépenses de 16.376,85 francs en neuf ans et les critiques ne manquaient pas.

Si nous faisons un bilan, nous pouvons dire que toutes les parcelles se trouvent en bon état de culture.

L'épicéa a bien réussi; le rendement en bois d'une très bonne qualité est très intéressant; il représente à ce jour un capital sur pied à lui seul d'au moins 2.400.000 francs.

Planté à l'état pur dans les parcelles délaissées par l'agriculture, il commence toutefois à souffrir d'*ungulina annosa* et d'*armilarea mellea*.

La production de l'épicéa de Sitka dépasse encore légèrement celle de l'épicéa ordinaire. La sapinette blanche et *picea pungens* ne sont pas intéressants et ont disparu dans le sous-étage. Les douglas verts ont un développement prodigieux; leur croissance est toujours très vigoureuse. Le douglas gris, par contre, est à déconseiller, sa croissance étant trop lente. Le pin Weymouth a presque entièrement disparu sous les attaques de la rouille de l'écorce. Le pin sylvestre pousse bien et dépasse l'épicéa en hauteur; on aurait dû lui réserver une place plus importante sur ce sol qui lui convient particulièrement. Le pin de Banks a déçu ici comme ailleurs; quelques pieds peu intéressants ont survécu. Les mélèzes d'Europe et du Japon dépassent le peuplement feuillu et donneront un bois d'œuvre recherché. Le sapin des Vosges a une bonne croissance dans le versant nord, où il est entouré de feuillus. Même chose pour le Nordmann. L'abies concolor, arbre décoratif, n'a pas réussi dans le massif. Le cerisier tardif n'a pas donné le résultat qu'on attendait de lui; il est sans importance dans le perchis de feuillus. Le chêne rouge par contre produit beaucoup de bois; malheureusement, les mauvaises formes sont abondantes; il n'a pas encore donné de bois d'œuvre et nous ne connaissons l'appréciation que lui réserveront les marchands de

bois. Le frêne blanc d'Amérique n'a aucun avantage sur notre frêne indigène.

tion que lui réserveront les marchands de bois. Le frêne blanc d'Amérique n'a aucun avantage sur notre frêne indigène.

Le bois d'œuvre de la forêt domaniale de « Marscherwald » trouve facilement acheteur, vu sa bonne qualité, son bon façonnage et la facilité de vidange par des chemins en bon état. La période d'attente, où les dépenses dépassaient les recettes est loin derrière nous. La quotité annuelle des coupes est de 400 m<sup>3</sup> en moyenne, avec un revenu de 100.000 francs, déduction faite des frais de façonnage. Les essences à employer à l'avenir seront d'abord nos bonnes essences indigènes: hêtre, chêne rouvre, par endroits, charme, sycomore, bouleau, sorbier; les exotiques ne seront à mélanger à ces essences de fond que par bouquets, pour relever le rendement en bois d'œuvre et en argent; il s'agit surtout du douglas vert, du mélèze et de l'épicéa. Si le semis et la plantation de pin sylvestre doivent garder une grande place dans les travaux de culture des années à venir, il ne faudra pas omettre d'y planter du chêne rouge en mélange et d'apporter le hêtre, le charme et le tilleul en sous-étage.

La plupart des propriétaires actuels au « Marscherwald » se désintéressent complètement de la forêt ou la surexploitent et la ruinent. Il serait du devoir de l'Etat d'assurer la conservation et l'amélioration de cette forêt intéressante. L'économie nationale est intéressée à une augmentation de la production de la forêt; les intérêts économiques particuliers devraient être subordonnés à cette tâche.

La conservation de la forêt ne peut être assurée que si les exploitations désordonnées disparaissent. Deux solutions peuvent être proposées: ou bien revenir en arrière « ab origine » ou à l'an 1784, soumettre la forêt au régime forestier en l'exploitant coopérativement, ou bien acquérir toutes les parcelles pour en faire une forêt domaniale.

La première solution a donné de très bons résultats en Suisse, en France et en Allemagne; il paraît qu'elle présente chez nous des difficultés insurmontables, vu l'entêtement des propriétaires de ne vouloir renoncer à leur droit d'abuser de leur propriété. Une législation appropriée nous fait d'ailleurs défaut.

Reste la deuxième solution, qui restera une œuvre à longue haleine, si l'Etat ne préfère user de son droit d'expropriation pour cause d'utilité publique ou d'un droit de préemption.

Il s'agit d'amener le rendement de la forêt au degré le plus élevé pour le bien du pays et de son économie.

E. G.